

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 MARS 2023

Délibération n°2023-03

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 29

Date de convocation : 17 MARS 2023

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE		X Pouvoir à Ferré Paul		LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG			X
	PONCIN GEORGES		X Pouvoir à Bigot Agnès		LOTTE BERNARD		X	
	BIGOT AGNES	X			CONTASSOT PIERRE-OLIVIER		X	
	SAJUAN CATHERINE	X			FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE	X			KOROSEC JOCELYNE		X	
	DUPOIT GUY		X Pouvoir à Aublanc Jean-Claude		CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL	X			BODILLARD MARIE-CLAUDE		X	
	CAMILLERI JEAN-LUC	X			GOYON MARIE-ANGELIQUE		X	
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
	SAUVAGE CLAUDIE		X		ROZIER JOELLE		X	
	CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X
RABUEL CLAUDE		X		LAURENT MICHELE			X	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN	X			BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X	
	VIOT DOMINIQUE		X		RIBOLLET ROGER			X
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE		X Pouvoir à Lux JM		CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE		X		DOUCET-BON BRUNO	X		
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATHALIE			X	
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X	

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au compte administratif et de gestion,

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'arrêté des comptes des collectivités,

Vu le compte de gestion dressé par la Trésorerie de Châtillon-sur-Chalaronne,

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer sur le compte de gestion établi par le comptable au titre de l'exercice 2022,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte administratif et le compte de gestion,

Après délibération le Comité Syndical,

APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 17 mars 2022.

Le Président,
Paul FERRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de l'Ain le
et publication ou notification le